Image not found or type unknown

Renouvellement titre de séjour étudiant

Par **onixer**, le **23/02/2010** à **14:23**

Bonjour à tout le monde ;

Je suis un étudiant mexicain, je suis en France depuis septembre 2009, je suis venu à Marseille pour faire un Master 1, malheureusement c´est une formation qui m´a pas plu. J´étais déprimé et complètement déçu à cause de ça, Vraiment le fait d´aller dans une formation qui ne me plait pas du tout, m´a rendu malade. ? Donc j´ai décidé de n´ assister plus en cours. Pour le premier semestre j´ai assisté aux examens (C´était claire : j´ai eu des notes nulles) alors j´ai pas validé le S1 ; j´ai été ajourné.
Pour ce deuxième semestre, je n´assiste plus en cours, heureusement j´ai trouvé un boulot et je suis en CDI, et aussi j´ai déjà la préinscription pour commencer un master en Septembre prochaine à Lille.
Mon problème est par rapport au renouvellement de mon titre de séjour qui est valable jusqu´à Septembre 2010, où est ce que je dois faire les démarches ? À la préfecture de Lille ou à Marseille ? Est – ce que j´ai le risque d´être refusé par rapport à mes notes nulles ? Même si j´ai déjà une acceptation pour commencer un Master 1 en Septembre à Lille ? Vraiment j´ai peur de ne pas avoir mon titre de séjour pour faire la continuation de mes études.
Je vous remercie pour votre aide

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés